

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le mardi 20 novembre 2018, à 19 h, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de M. Gaétan Gilbert.

À laquelle sont présents :

M. Gaétan Gilbert, président
M^{me} Nancy Girard, commissaire
M^{me} Guylaine Filion, commissaire
M. Steve Paquet, commissaire
M^{me} Cindy Picard, commissaire
M^{me} Janik St-Pierre, commissaire
M^{me} Ruth Tremblay, commissaire
M^{me} Annie Chabot, commissaire
M^{me} Marie-Claude Gravel, commissaire, représentante des parents du primaire
M. Rafik Bourennani, commissaire, représentant des parents du secondaire

Sont également présents :

M^{me} Johanne Fournier, directrice générale
M^{me} Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport
M^{me} Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement
M^{me} Caroline Neveu, conseillère en communications
M^{me} Claudie Brière, directrice adjointe, Service des ressources financières

Sont absents :

M. Martin Côté, commissaire
M^{me} Sylvie Hébert, commissaire
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

**OUVERTURE
DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue à tous. Puis, les commissaires présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

CC-048-18-19
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

CC-049-18-19

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 soit adopté avec une correction à la date de la séance du conseil des commissaires de novembre qui y est mentionnée.

Adoptée à l'unanimité

CC-050-18-19

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2018.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Girard,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2018 soit adopté avec l'ajout du nom de madame Janik St-Pierre à la liste des personnes présentes.

Adoptée à l'unanimité

COMMENTAIRE

Questions du public.

Aucune question n'est adressée au conseil.

INFORMATION

Rapport des commissaires parents.

Comité de parents

Madame Marie-Claude Gravel, commissaire, représentante des parents du primaire, informe le conseil des sujets abordés par le comité de parents lors de leur rencontre du 12 novembre 2018.

Comité EHDAA

En l'absence de monsieur Guy St-Amant, ce point sera traité lors d'une séance ultérieure.

INFORMATION

Rapport des comités du conseil.

Aucune rencontre n'a été tenue.

CC-051-18-19

Huis clos.

CONSIDÉRANT le caractère nominatif des discussions.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19 h 48.

CC-052-18-19

Retour aux délibérations publiques.

IL EST RÉSOLU, sur proposition madame Guylaine Filion,

QUE le conseil des commissaires reprenne les délibérations publiques.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20 h 15

CC-053-18-19

Nomination | Commissaire de la circonscription n° 3.

CONSIDÉRANT l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* et l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoient qu'une vacance au conseil est comblée par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de commissaire pour la circonscription n° 3 suite à la démission de madame Sylvie Gilbert-Boucher;

CONSIDÉRANT que les personnes qualifiées ont été invitées à manifester leur intérêt à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois a reçu trois candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a rencontré l'ensemble des candidats et candidates;

CONSIDÉRANT le résultat de la consultation du comité de parents.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Janik St-Pierre,

QUE madame Annie Chabot soit nommée au poste de commissaire pour la circonscription n° 3.

Adoptée à l'unanimité

CC-054-18-19

Modification au plan d'effectifs 2018-2019.

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement adoptée pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de favoriser la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel au sein de l'équipe de direction;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il y a lieu de revoir la structure du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE la Commission scolaire adopte les modifications à la structure administrative du personnel d'encadrement 2018-2019 présentées par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Promotions du personnel.

En raison des modifications apportées à la structure administrative du personnel d'encadrement, madame Johanne Fournier, directrice générale, confirme la promotion de madame Claudie Brière au poste de directrice, Service des ressources financières et la promotion de monsieur Pierre Gareau au poste de directeur, Service des ressources informatiques à compter du 1^{er} janvier 2019.

CC-055-18-19

Responsable de l'application des règles contractuelles.

CONSIDÉRANT que l'article 21.0.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics prévoit qu'une commission scolaire doit désigner une personne sous le titre de Responsable de l'application des règles contractuelles (RACR);

CONSIDÉRANT que l'article 21.0.1 prévoit également que des organismes publics relevant du même ministre peuvent s'entendre pour que le RACR de l'un des organismes agisse aussi comme responsable de l'autre organisme;

CONSIDÉRANT les tâches dévolues au RACR et les qualités requises pour s'acquitter de cette fonction.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Chabot,

QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois s'associe avec la Commission scolaire Harricana et la Commission scolaire de la Baie-James afin de désigner une même personne sous le titre de Coordonnateur, Responsable de l'application des règles contractuelles;

QU'un poste temporaire de coordonnateur soit créé afin de réaliser ce projet-pilote.

Adoptée à l'unanimité

CC-056-18-19

Nomination des membres aux comités.

CONSIDÉRANT la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*;

CONSIDÉRANT que le mandat des commissaires élus est prolongé jusqu'à la prochaine élection scolaire prévue le 1^{er} novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la composition de l'ensemble des comités doit être revue, car tous les mandats se terminaient le 4 novembre 2018.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE les mandats des membres actuels des comités du conseil soient prolongés de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

CC-057-18-19

Nomination d'un(e)
président(e) d'élection et de
scrutateurs

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer un président d'élection et un secrétaire d'élection et des scrutateurs pour procéder à l'élection d'un membre du comité exécutif.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE madame Johanne Fournier soit nommée présidente d'élection;

QUE madame Nathalie Legault soit nommée secrétaire d'élection;

QUE mesdames Isabelles Bergeron et Marny Bell agissent à titre de scrutateurs pour cette élection.

Adoptée à l'unanimité

CC-058-18-19

Adoption des règles
d'élection

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE les règles régissant l'élection des membres du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois soient les suivantes :

- 1.1 Le président ou la présidente d'élection reçoit toutes les propositions de candidature à tour de rôle.
- 1.2 Après réception de toutes les mises en candidature pour un poste, la période de mises en candidature est close sur proposition à cet effet et adoptée à la majorité des voix des membres ayant droit de vote.
- 1.3 Le président ou la présidente d'élection demande à chaque candidat, dans l'ordre inverse de réception des mises en candidature, s'il accepte d'être mis en candidature.
- 1.4 S'il n'y a qu'une seule candidature pour un poste, la personne proposée est élue.
- 1.5 S'il y a plus d'une candidature, chaque candidat et candidate peut faire valoir sa candidature en s'adressant au conseil et un vote est tenu au scrutin secret.
- 1.6 Pour être élu à un poste, un candidat doit recevoir la majorité des voix des membres présents et ayant droit de vote.

- 1.7 Si plus d'un tour de scrutin est nécessaire, le candidat ayant reçu le moins de voix est éliminé à chaque tour, jusqu'à ce que l'un des candidats reçoive la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote. En cas d'égalité parmi les candidats ayant obtenu le moins de voix, le vote est repris.
- 1.8 On organise autant de tours de scrutin qu'il est requis pour que soit adoptée une résolution acceptée à la majorité des voix des membres présents ayant droit de vote.
- 1.9 Le président ou la présidente d'élection déclare élu le candidat ayant reçu le plus grand nombre de votes.
- 1.10 Après l'élection, les scrutateurs détruisent les bulletins de vote.

Adoptée à l'unanimité

CC-059-18-19

Élections des membres du comité exécutif

CONSIDÉRANT la résolution CC-024-14-15 adoptée le 21 octobre 2014 par le conseil des commissaires, déterminant la composition du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les règles d'élection pour choisir les membres du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un commissaire du secteur de Val-d'Or au comité exécutif en remplacement de madame Sylvie Gilbert-Boucher;

CONSIDÉRANT les résultats des élections.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE madame Annie Chabot soit nommée à titre de membre du comité exécutif en remplacement de madame Sylvie Gilbert-Boucher.

Adoptée à l'unanimité

CC-060-18-19

Comité des ressources humaines.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 193.1 de la LIP, la commission scolaire doit constituer un comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la résolution CC-037-14-15 qui prévoit qu'il y a lieu de déléguer trois commissaires à ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer madame Sylvie Gilbert-Boucher à ce comité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE madame Annie Chabot soit déléguée au comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

CC-061-18-19

Comité de sélection –
Postes d'administrateurs et
de directions.

CONSIDÉRANT que la nomination de la direction adjointe, Service des ressources éducatives, entraînera probablement des mouvements de personnel;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection doit être formé afin de procéder à l'attribution d'un poste d'administrateur ou de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que la Politique concernant la dotation du personnel de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit que, pour l'attribution d'un poste d'administrateur, trois commissaires, dont le président, doivent faire partie du comité;

CONSIDÉRANT que ladite Politique prévoit que, pour l'attribution d'un poste de direction d'école ou de centre, trois commissaires, doivent faire partie du comité.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Janik St-Pierre,

QUE les commissaires suivants soient désignés pour agir à titre de membres de comité de sélection pour les postes d'administrateurs et de directions d'établissement en 2018-2019, en fonction de leurs disponibilités :

- Steve Paquet
- Annie Chabot
- Ruth Tremblay
- Sylvie Hébert
- Martin Côté

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Rapport du vérificateur
externe.

Monsieur Daniel Deschambault et madame Lina Roy de la firme Deloitte présentent l'audit effectué sur les états financiers 2017-2018 de la Commission scolaire.

CC-062-18-19

États financiers 2017-2018.

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de l'exercice terminé le 30 juin 2018 sont complétés;

CONSIDÉRANT que la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a produit le rapport de l'auditeur indépendant en date du 12 octobre 2018 et la présentation qui en est faite par ses représentants;

CONSIDÉRANT que la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2017-2018 par la directrice adjointe du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE le rapport de l'auditeur externe et les états financiers de l'exercice se terminant le 30 juin 2018 soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité

CC-063-18-19

Amendement à la résolution CC-040-18-19 –
Régularisation des titres sur d'anciennes concessions minières par dépôt d'un projet de loi à caractère privé.

CONSIDÉRANT la résolution CC-040-18-19 adoptée par le conseil lors de sa séance ordinaire du 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec les représentants du Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles concernant notre demande de projet de loi à caractère privé et leurs recommandations.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

DE présenter un projet de loi à caractère privé pour corriger les titres portant seulement sur l'ancien Bloc 15-1 du Canton de Bourlamaque;

D'AMENDER la résolution CC-040-18-19 en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CC-064-18-19

Services professionnels en architecture incluant l'aménagement extérieur.

CONSIDÉRANT la confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du versement d'une aide financière afin de réaliser l'ajout d'une piscine à l'école secondaire La Concorde;

CONSIDÉRANT la résolution CC-023-18-19 autorisant le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement de procéder à un appel d'offres pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres publics CSOBRM-023-02 et le rapport du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que tout octroi de contrat de 100 000 \$ et plus doit faire l'objet d'une autorisation du conseil des commissaires.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en architecture à
MLS Architecture inc.;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

CC-065-18-19

Services professionnels
en ingénierie : civil,
structure, mécanique et
électricité.

CONSIDÉRANT la confirmation du ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur du versement d'une aide financière afin de
réaliser l'ajout d'une piscine à l'école secondaire La Concorde;

CONSIDÉRANT la résolution CC-023-18-19 autorisant le Service des
ressources matérielles et de l'approvisionnement de procéder à un
appel d'offres pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres publics CSOBRM-
023-03 et le rapport du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que tout octroi de contrat de 100 000 \$ et plus doit
faire l'objet d'une autorisation du conseil des commissaires.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Gravel,

D'OCTROYER le contrat de services professionnels en ingénierie à
Stantec;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ces contrats.

Adoptée à l'unanimité

CC-066-18-19

Regroupement d'achats
– Achat, entretien et
maintenance des
photocopieurs.

CONSIDÉRANT la proposition du regroupement d'achats de Collecto
pour l'acquisition, l'entretien et la maintenance de photocopieurs
mandat SAR450-2019 – Équipements d'impression pour une durée
de trois ans avec possibilité d'une prolongation d'une année
supplémentaire cinq ans;

CONSIDÉRANT que la participation à ce regroupement d'achats
permet de faire des économies substantielles;

CONSIDÉRANT que dans le cadre dudit de ce processus d'achat
regroupé, Collecto agira uniquement à titre de mandataire des
commissions scolaires participantes;

CONSIDÉRANT que ces services spécialisés ne sont pas offerts en
Abitibi-Témiscamingue à un prix aussi compétitif;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires participantes, comme
organismes publics, sont assujetties à la Loi sur les contrats des
organismes publics et tous règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion concernant l'attribution et la gestion des contrats* de la Commission scolaire prévoit qu'à moins d'une obligation légale ou réglementaire, l'adhésion à un regroupement d'achats doit être autorisée par le dirigeant de la Commission scolaire.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Steve Paquet,

QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère au regroupement d'achats de Collecto pour l'acquisition, l'entretien et la maintenance de photocopieurs;

QUE la Commission scolaire mandate Collecto à procéder à cet appel d'offres d'achat regroupé;

QUE la Commission scolaire autorise le directeur adjoint, Service des ressources informatiques, à signer les documents relatifs à cette demande, et ce, en respect des limites de la *Politique de gestion concernant l'attribution et la gestion des contrats*.

Adoptée à l'unanimité

CC-067-18-19

Attribution de travail à forfait pour l'entretien et la maintenance.

CONSIDÉRANT la lettre d'intention déposée au comité de relations de travail du personnel de soutien le 9 août 2018 concernant l'attribution de travail à forfait à une firme spécialisée en maintenance et entretien des photocopieurs pour tous les établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité de relations de travail du personnel de soutien a terminé ses discussions dans le cadre des articles 7-5.01 et 7-5.03 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la disposition 7-5.00 de la convention collective est respectée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune abolition de poste, rétrogradation, mise à pied ou diminution d'heures de travail parmi les employés réguliers;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'avantages d'ordres financiers, organisationnels et humains de faire appel à une firme externe spécialisée en entretien et maintenance des photocopieurs;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sous la responsabilité de Collecto, une organisation d'achats regroupés pour les organismes publics, sera réalisé au cours du mois de décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le comité de relations de travail n'a pas réussi à s'entendre sur une alternative commune.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE l'entretien et la maintenance des photocopieurs soient confiés à une firme externe spécialisée via un appel d'offres confié à Collecto.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Suivi | Politique
concernant la divulgation
des actes
repréhensibles.

Considérant l'heure tardive, ce point sera traité lors de la séance du 18 décembre 2018.

INFORMATION

Rapport annuel 2017-2018.

Madame Johanne Fournier, directrice générale, mentionne au conseil que le Rapport annuel 2017-2018 leur sera transmis sous peu pour permettre son adoption lors de la séance du conseil du 18 décembre prochain.

INFORMATION

Dépôt | Plan d'actions
PEVR.

Considérant l'heure tardive, ce point sera traité lors de la séance du 18 décembre 2018.

INFORMATION

Calendrier des présentations
au conseil des
commissaires.

Considérant l'heure tardive, ce point sera traité lors de la séance du 18 décembre 2018.

INFORMATION

Suivi | Aux instances de la
FCSQ.

Monsieur Gaétan Gilbert, président, informe les commissaires des principaux sujets qui ont été abordés lors des récentes instances de la FCSQ.

CC-068-18-19

Action collective sur les frais
chargés aux parents.

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction.

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montini, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stage où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois :

- Transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus, traitant des frais exigés aux parents;
- Remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Relations avec la communauté.

Félicitations – M. Pierre Dufour

Madame Nathalie Legault, secrétaire générale, remet au conseil une copie de la lettre de félicitations transmise à monsieur Pierre Dufour à la demande de monsieur Gaétan Gilbert.

Gala des Milleniums

Madame Johanne Fournier, directrice générale, confirme que la Commission scolaire remettra un prix lors du Gala des Milleniums qui se tiendra le 12 janvier prochain à l'école secondaire La Concorde.

INFORMATION

Questions diverses,

Séance extraordinaire – le 29 novembre 2018

Madame Johanne Fournier, directrice générale, informe les membres du conseil de la tenue d'une séance extraordinaire, le jeudi 29 novembre à 17 h 15. Une convocation et un ordre du jour seront transmis pour confirmer leur rencontre.

CC-069-18-19
Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU, sur proposition madame Janik St-Pierre,
QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Et la séance est levée à 21 h 46.



Gaétan Gilbert
Président



Nathalie Legault
Secrétaire générale

